



*Riche de plus de 350 ans d'histoire, La Prairie offre une qualité de vie orientée vers la famille, les jeunes et les aînés. Dynamique grâce à de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisir, elle mise sur un développement économique durable pour maintenir un niveau de taxation compétitif. Ses nombreux attraits touristiques, son Site patrimonial déclaré, ses parcs de conservation, son marché public et sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent constituent quelques-uns de ses atouts indéniables. Située en Montérégie, dans la MRC de Roussillon, La Prairie est une ville en plein essor, résolument tournée vers l'avenir, qui compte 26 192 habitants.*



## **Ingénieur en génie civil et chargé de projets Service des travaux publics et du génie**

**(Permanent à temps plein)**

### **Nature de la fonction**

Sous l'autorité du directeur adjoint du Service des travaux publics et du génie (génie), le titulaire du poste agit à titre de chargé de projets pour divers dossiers techniques, réalise les calculs, les plans, les devis ainsi que les documents d'appel d'offres, en plus de faire la surveillance des chantiers de travaux municipaux. Il assure la réalisation de divers projets de nature technique en déterminant les plans de travail, les méthodologies et les échéanciers. Il conçoit et réalise diverses études (techniques et de faisabilité), prépare, signe et scelle les plans et les devis des projets réalisés à l'interne.

### **Qualifications et exigences**

- Détenir un diplôme d'études universitaires de premier cycle (baccalauréat) en génie civil.
- Posséder un minimum de 3 années d'expérience dans des projets d'infrastructures municipales.
- Posséder les qualités suivantes : autonomie, gestion du temps et sens des priorités, aptitude pour le service à la clientèle, grande habiletés en communication et fort esprit d'équipe.
- Avoir une bonne connaissance des logiciels Microsoft Office.
- Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et détenir son sceau d'ingénieur.
- Posséder un permis de conduire valide de la classe 5.

Le salaire et les conditions de travail sont régis par la convention collective des salariés cols blancs de la Ville de La Prairie présentement en vigueur. Le salaire horaire est de 35,15 \$ à 41,36 \$ selon l'expérience.

**Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 13 mars 2020.**

par courriel : [emploi@ville.laprairie.qc.ca](mailto:emploi@ville.laprairie.qc.ca)  
par la poste : Ressources humaines, Ville de La Prairie  
604, boulevard Taschereau, La Prairie (Québec) J5R 1V1  
par télécopieur : 450 444-6636

**Prière de ne pas téléphoner. Seuls les candidats retenus pour le processus de sélection seront contactés.**

La Ville de La Prairie applique un programme d'équité en matière d'emploi.  
Le genre masculin utilisé dans le présent avis inclut le genre féminin.